



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# pass Culture -18 ans

## Montants alloués

<b>Part individuelle</b> Tous les jeunes	Âge	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	<b>Total part individuelle</b>	
	Montant	20 euros	30 euros	30 euros	300	<b>380 euros</b>	
<b>Part Collective</b> Elèves du MENJS, du privé sous contrat, du MAA, des Armées, de la Mer	Niveau de classe	4ème	3ème	2nde ou CAP	1ère	Tle	<b>Total part collective</b>
	Montant	25 euros	25 euros	30 euros	20 euros	20 euros	<b>120 euros</b>
						<b>TOTAL Pass Culture</b>	<b>500 euros</b>

**En moyenne, 800 euros par classe, par année scolaire, pour des activités EAC.**

# Fonctionnement de la part individuelle



# La part individuelle

## Pourquoi ?

- **Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes**

## Comment ?

- En permettant à **tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En **construisant progressivement** des parcours éditorialisés et en mettant en place une **continuité avec le parcours EAC**

## Quoi ?

- Toutes les catégories éligibles aux 18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

## Qui ?

Tous les jeunes de 15 à 17 ans.

## Comment ?

Grâce aux identifiants ÉduConnect pour les élèves scolarisés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat

Grâce à leur carte d'identité pour les autres jeunes.

## Combien ?

- 17 ans : 30€
- 16 ans : 30€
- 15 ans : 20€

## Quand ?

- 17 ans : 10 janvier 2022
- 16 ans : 20 janvier 2022
- 15 ans : 31 janvier 2022

# ÉduConnect, système numérique de l'EN

## Un outil fiable pour authentifier et créditer l'élève

Les élèves téléchargent l'application sur leur téléphone portable ou utilisent le site web pass Culture,

Ils ouvrent un compte.

Ils renseignent leurs identifiants **ÉduConnect pour débloquer leurs crédits.**

# 4 minutes

Temps médian entre création du compte et création du crédit (15-17)



Mon identité

 **ÉduConnect** 

 Élève

Je me connecte avec mon compte **ÉduConnect**

Identifiant [Identifiant oublié? →](#)

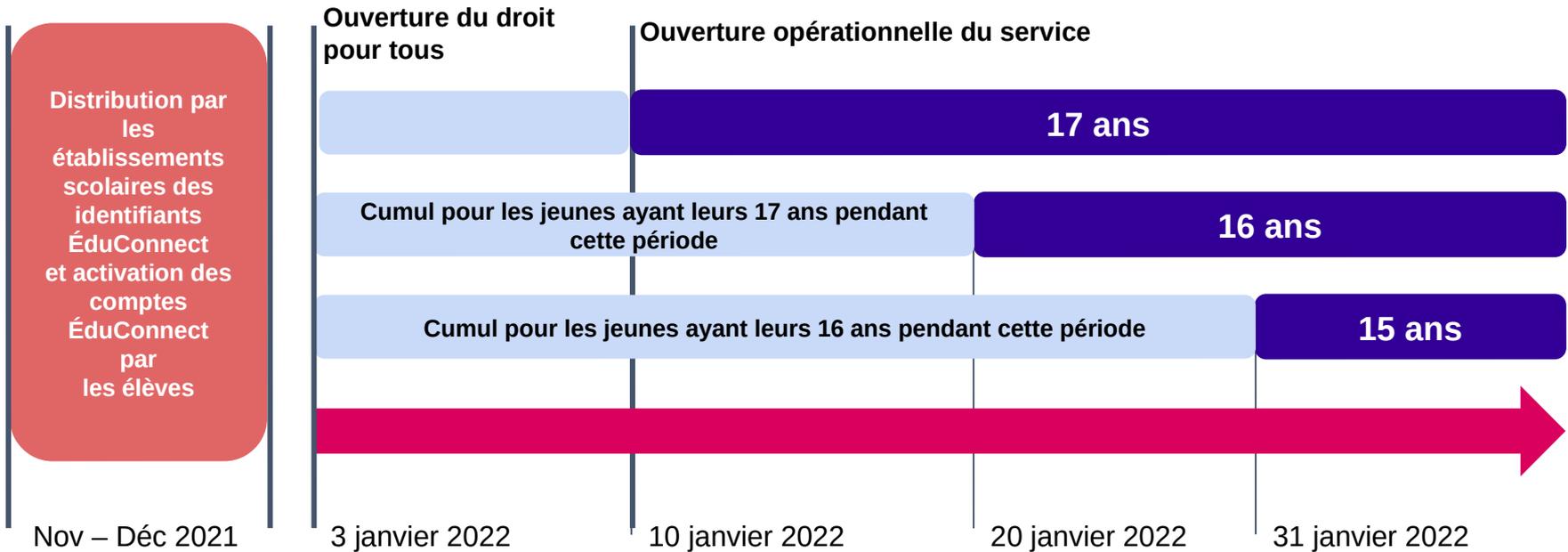
Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié? →](#)



Se connecter

# Calendrier et Lissage progressif de l'ouverture individuelle



Exemple : un jeune ayant eu ses 17 ans le 15 janvier sera crédité de 30€ + 30€. En effet :

- il avait le droit à 30€ pour ces 16 ans qu'il aurait pu demander entre le 10 et le 15 janvier alors que le service ne lui était pas ouvert
- il a le droit à 30€ du fait de ces 17 ans au 15 janvier

# Fonctionnement de la part collective



# La part collective

## Pourquoi faire ?

- La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

## Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projet** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

## Quoi ?

- *Dans un premier temps* uniquement des **offres aux montants forfaitaires (sorties ou interventions en classe)**
- *Dans un second temps* et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

## Combien par année scolaire?

- 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : 25€ par élève
- 2<sup>nde</sup> et CAP: 30€ par élève
- 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> : 20€ par élève

## Combien du 1er janvier 2022 au 31 août 2022?

- 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : 16,7 € par élève
- 2<sup>nde</sup> et CAP: 20€ par élève
- 1<sup>ère</sup> et Tale : 13,3€ par élève

## Comment ?

Le **crédit de dépense** est attribué annuellement à l'EPLÉ sur la base de ses effectifs. Il n'y a pas de transfert de fonds. Il est géré grâce l'application ADAGE.

## Qui et Quand ?

- début janvier 2022 pour tous élèves de la 4<sup>ème</sup> à la terminale des établissements de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat
- mars 2022 pour les élèves de la 4<sup>ème</sup> à la terminale établissements des ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Mer.

## Nouvelle offre

[Détails de l'offre](#) > [Stock et prix](#) > [Confirmation](#)

Description

Optionnel

**Qu'est ce qu'une offre  
renseignée par un offreur  
culturel sur la plateforme  
professionnelle pass  
Culture ?**

928/1000

Intervenant

Optionnel

Durée

Optionnel

Les offres collectives couvrent et combinent spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, etc.

Elles peuvent avoir lieu dans le lieu culturel, dans l'établissement scolaire ou tout autre lieu adapté.

Les domaines :

- Architecture
- Arts du cirque et arts de la rue
- Gastronomie et arts du goût
- Arts numériques
- Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués
- Cinéma, audiovisuel
- Culture scientifique, technique et industrielle
- Danse
- Design
- Développement durable
- Univers du livre, de la lecture et des écritures
- Bande dessinée
- Musique
- Patrimoine, mémoire, archéologie
- Photographie
- Théâtre, expression dramatique, marionnettes
- Média et information

## Qualité des partenariats, pilotage DAAC-DRAC et dialogue partenarial

Les acteurs culturels qui proposent des offres collectives :

- Janvier 2022  
**10 800 acteurs culturels** reconnus par les DRAC et DAAC pour la qualité de leurs propositions artistiques/scientifiques et la qualité de leurs interventions en milieu scolaire.
- À partir de mars 2022  
Ajout de nouveaux acteurs culturels reconnus par les DAAC et DRAC.

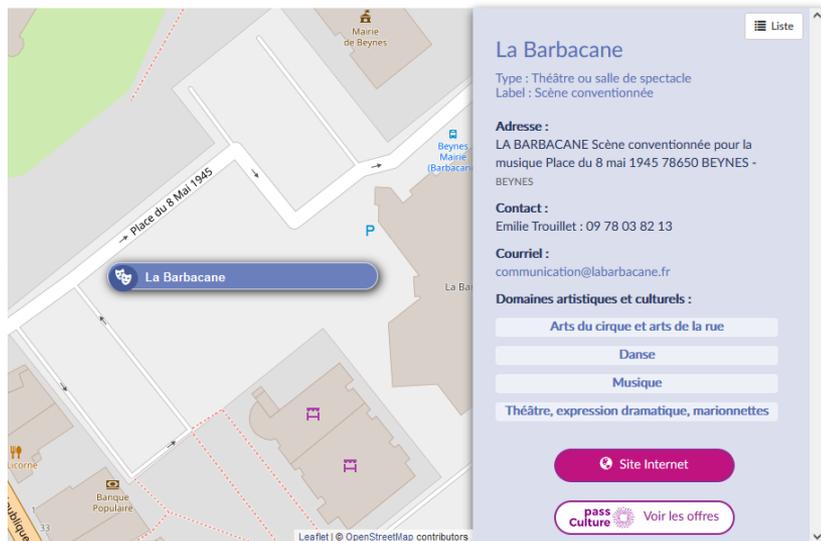
Les offres peuvent être publiées par la structure culturelle et évoluer grâce au dialogue structure-établissement scolaire.

Les offres peuvent être co-construites par la structure et l'établissement scolaire, puis publiées par la structure.

Ce que permet l'association ADAGE-pass Culture part collective

# Un atout pour faciliter le dialogue partenarial

Recherche facile des offres par la cartographie ADAGE et catalogue pass Culture accessibles à tous les personnels de l'établissement scolaire.



**La Barbacane**

Type : Théâtre ou salle de spectacle  
Label : Scène conventionnée

**Adresse :**  
LA BARBACANE Scène conventionnée pour la musique Place du 8 mai 1945 BEYNES - BEYNES

**Contact :**  
Emilie Trouillet : 09 78 03 82 13

**Courriel :**  
communication@labarbacane.fr

**Domaines artistiques et culturels :**

- Arts du cirque et arts de la rue
- Danse
- Musique
- Théâtre, expression dramatique, marionnettes

[Site Internet](#)

[pass culture Voir les offres](#)

## Rechercher une offre

Nom de l'offre, du lieu ou de la catégorie (films, visites, conférences, spectacles, cours, musique)

Rechercher



### Offre collective / Polo & Pan

#### LA NOUVELLE VAGUE

**Quoi ?**  
Concert

#### Et en détails ?

Duo électro remarqué grâce au succès de son premier album « Caravelle », Polo & Pan transforme l'essai avec « Cyclorama » et une tournée européenne qui accompagne la sortie de ce deuxième opus. Au programme, une ode aux différentes étapes qui jalonnent nos vies et une exploration des grands événements qui rythment l'existence. Un voyage dans le temps avec une pause rafraîchissante à Saint-Malo.

**Quand ?**  
17/03/2022 20:30, 525,00 €

**Où ?**  
LA NOUVELLE VAGUE  
RUE DES ACADIENS  
35400  
SAINT MALO

### Offre collective EAC - La Guerre de Troie (en moins de deux !)

La Barbacane

**Quoi ?**  
Spectacle, représentation

# Un atout pour simplifier les démarches administratives



- **Pas de bon de commande. Crédit de dépense alloué à l'établissement.** Pas de trésorerie dans l'établissement. ⇒ **validation en un clic sur ADAGE par le chef d'établissement.**
- **Pas de facture.** ⇒ mise en paiement automatique par la SAS pass Culture en fonction du calendrier de réalisation de l'offre

# Un outil au service de la communication, du pilotage et des instances

- **Information au CA sans nécessité de vote** quand le projet est intégralement financé par pass Culture
- Le chef d'établissement peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur le conseil pédagogique pour construire et prioriser les projets utilisant le pass culture, à partir du diagnostic ADAGE.

 Volet culturel du projet d'établissement 2020-2021	
<b>CLG ARIANE- GUYANCOURT - 078</b>	
<b>Labellisation E3D :</b> OUI <b>Bassin :</b> 078F-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	
<b>Chef d'établissement :</b> M. NOM PRENOM 00 00 00 00 00 - ce.XXXXXXXXXX@ac-academie.fr	
<b>Professeurs référents culture :</b> - Mme <b>NOM106032</b> PRENOM - GESTION MATERIELLE prenom.nom106032@ac-academie.fr - MM <b>NOM502</b> PRENOM - LETTRES MODERNES prenom.nom502@ac-academie.fr	
<b>Axes du volet culturel :</b> - 1. Assurer la réussite de tous les élèves en adaptant les pratiques, en utilisant les projets pour lutter contre le décrochage. - 2. Construire le citoyen éclairé. Faire du collège un lieu de rencontres, d'ouverture et d'épanouissement.	
<b>Analyse de la situation :</b>  L'EAC est très développée au collège Ariane par la proximité des partenaires culturels: la Ferme de Bel Ebat, la salle d'exposition de Guyancourt, les Ecritures contemporaines... Grâce au soutien de la Fondation Carasso et au	

# Les offres collectives pass Culture ...

... sont l'**opportunité** de créer de nouveaux projets, notamment pour des élèves sans projet.

... vont **enrichir** des projets déjà existants :

- en associant un partenaire culturel
- en associant des groupes-classes supplémentaires
- en proposant une action **complémentaire** de celle déjà financée dans le projet (pratique artistique, rencontre, médiation, etc.).

# Qui fait quoi



# Le professeur référent culture

## Ce qu'il fait

- Il suit la formation proposée par la DAAC
- Il aide les collègues à saisir les actions, évènements, projets et enseignements artistiques dans ADAGE
- Il accompagne le chef d'établissement
- Il peut organiser des temps de travail avec ses collègues selon les habitudes de l'EPLE

## Ce qu'il ne fait pas

- La communication à destination des équipes pédagogiques est assurée par le CE
- Il ne remplit pas ADAGE à la place de ses collègues
- Il ne valide pas les offres pass Culture de ses collègues et il n'arbitre pas entre plusieurs projets déposés.

**La reconnaissance de la mission du référent culture se traduit par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire (IMP) au taux annuel de 625 €, le taux de 1 250 € peut être versé si la charge effective de travail le justifie (circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015)."**

## Le chef d'établissement

Il se forme grâce aux DAAC, facilite la formation de son référent culture, organise des temps d'information à destination des élèves et professeurs dans son établissement.

### Part collective

Le chef d'établissement ou directeur d'établissement est **responsable de la répartition de l'enveloppe allouée** au titre de la part collective du « pass Culture » au sein de son établissement.

Il veille à **favoriser l'égal accès de tous** les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.

Il **valide les offres** culturelles proposées par les équipes pédagogiques figurant parmi les offres éligibles.

### Part individuelle

Il distribue les comptes éduconnect.

## Le professeur porteur de projet

- Il possède le profil de « rédacteur de projet » sur ADAGE
- Il mobilise une équipe pédagogique pour encadrer un projet

Soit il contacte une structure culturelle.  
Ensemble ils rédigent une offre adaptée.  
Il préserve l'offre sur ADAGE (simple option posée).

Soit il identifie une offre pass Culture sur ADAGE.

Il préserve cette offre.

Il contacte la structure culturelle pour finaliser le projet et si nécessaire adapter l'offre.

- Il associe l'offre à un projet pédagogique qu'il déclare sur ADAGE
- Il attend la validation de son chef d'établissement

## Le conseiller territorial SAS pass Culture

- Il accompagne les structures culturelles dans leur inscription et utilisation de la plateforme pass Culture PRO.
- Il organise avec la DRAC des formations à destination des acteurs culturels.
- Il est en dialogue permanent avec la DRAC et la DAAC.

## L'offreur culturel

- Il est invité par la SAS à s'inscrire sur la plateforme professionnelle pass Culture à partir de la liste des partenaires ADAGE
- Il est formé par les Conseillers territoriaux de la SAS et par les DRAC
- Il publie des offres en amont ou en aval de son dialogue avec des établissements scolaires